

FICHE DESCRIPTIVE DE MINE

Document établi par l'Ecole du Génie d'Angers et mis en ligne par les soins du CPADD

IDENTIFICATION

Nom : M 56

Pays : Etats-Unis

Type : Anti char

Action : Chenille

Destination : Réelle

Mode de pose : Dispensable



DESCRIPTION SOMMAIRE :

- Mine antichar dispersable caractérisée par sa forme demi-circulaire et ses 4 ailettes de stabilisation rectangulaires.
- Elle est équipée d'un allumeur électronique à pression muni d'un dispositif d'autodestruction fonctionnant au bout de 40 heures après armement de la mine et d'un dispositif anti relevage.
- Cette mine comporte un retard à l'armement de 60 secondes déclenché à sa sortie du conteneur. Elle doit donc être considérée comme armée une fois au sol.
- L'enveloppe de la mine est en métal de couleur vert armée.
- Dimensions : Diam. 115 mm x Long. 266 mm x Haut. 55 mm.
- Masse totale de la mine : 2,7 kg
- Efficacité : immobilise un véhicule par rupture d'un train de roulement.

FONCTIONNEMENT SOMMAIRE :

- Au cours de la phase "dispersion", la mise à feu d'une charge de dépotage expulse les mines, par paires, à l'extérieur de leur conteneur cylindrique. Le processus d'armement de la mine, d'une durée de 60 secondes, débute alors.
- Durant sa chute, la mine est ralentie et stabilisée grâce au déploiement de ses 4 ailettes rectangulaires.
- Sa forme arrondie lui permet, à l'impact, de se positionner avec le plateau de pression vers le haut.
- Une fois au sol, le délai d'armement s'achève. L'allumeur électronique est alimenté. La mine est armée.
- Elle fonctionnera lorsqu'un véhicule roulera sur son plateau de pression ou grâce au dispositif d'autodestruction, soit 40 heures après son armement.

DESAMORCAGE ou NEUTRALISATION -DESTRUCTION :

Désamorçage :

- Cette mine ne peut être désamorcée. La procédure préconisée par la DFD pour la mine M 56 est la DESTRUCTION SUR PLACE systématique.

Destruction sur place :

- La mine ne doit en aucun cas être manipulée.
- Dans la mesure du possible, privilégier la destruction par moyens d'intervention à distance comme le fusil de 12,7 mm ou le canon de 20 mm depuis un abri (véhicule blindé...) situé à plus de 200 m.
- Si cette option ne peut être retenue, la mine devra être détruite en posant une charge de 200 g d'explosif au contact (latéral du corps de la mine). Cette action ne pourra être menée qu'après écoulement du délai maximum d'autodestruction.

INFORMATIONS DIVERSES :

- Les mines M 56 sont dispersées par hélicoptère (2 conteneurs par hélicoptère). En un passage, chaque aéronef peut épandre ses 160 mines anti char sur une zone de 300 mètres sur 20 mètres.
- Conditionnement : Le conteneur renferme 80 mines M 56.
- Autres versions : M 56 (Japon)

Mise à jour : janvier 2007.